



FSU-SNUipp Paris
11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp Paris à la CAPD du 23 mai 2024

Conditions de travail qui se dégradent, inclusion scolaire sans moyens adéquats, manque structurel de remplaçant-es, droits à la mobilité professionnelle ou géographique réduits à peau de chagrin, importation d'une culture managériale issue du privé, accumulation d'injonctions pédagogiques, empilement des tâches administratives...

Nous pourrions faire des déclarations liminaires cumulatives, tant les problématiques soulevées de mois en mois, se compilent au lieu de se résoudre.

Depuis 2019, la loi de transformation de la Fonction publique a réduit à peau de chagrin le rôle des commissions paritaires. Nous ne cessons de le dénoncer et d'exiger le retrait de cette loi qui ne permet plus de garantir l'équité et la transparence dans le traitement des droits individuels et collectifs des personnels.

De plus, et c'est sans doute l'aspect le plus problématique, la communication avec les personnels comme avec leurs représentant-es, s'est largement dégradée. Des questions individuelles comme collectives peuvent rester des mois sans réponse. L'absence d'ordre du jour ou de document de travail au sein des instances empêche tout travail sérieux. Les calendriers impossibles dont on ne compte plus les multiples annulations et reports épuisent les ressources de tout le monde et désorganisent le travail de chacun et chacune ici... Tout cela sans que jamais un mot d'explication ou d'excuse ne soit prononcé à l'égard des élu-es du personnel dont le travail ne repose que sur l'engagement militant et la conviction profonde que le service public d'éducation est le bien commun qui fonde notre société et qui mérite donc qu'on le défende.

Pour la FSU-SNUipp, cette attitude à l'égard du dialogue social dénote du peu de considération que l'Académie a pour nos fonctions d'élu-es et par conséquent pour les personnels que nous représentons. L'Académie ne peut faire fonctionner l'école publique sans ses personnels, ni sans leurs représentant-es.

Si les élu-es de la FSU-SNUipp se satisfont de la réception des réponses aux questions diverses pour cette CAPD du 23 mai en temps et en heure, ils et elles se désolent de leur contenu... Nous avons l'impression que l'Académie ne respecte même plus les règles, des références sont faites à des textes, mais ne correspondent pas à ce qui y est écrit... Nous aurons l'occasion de revenir sur les questions diverses plus tard dans la journée, donc nous ne nous étalons pas sur le sujet, mais nous ne comprenons tout de même pas comment ou pourquoi les règles de la Fonction publique sont à ce point bafouées. Nous n'osons formuler d'hypothèse sur le caractère délibéré de cette situation.

Dans le même temps, l'Académie veut faire évoluer la forme scolaire... Comment ? En réduisant toujours plus les moyens fondamentaux de fonctionnement du service public ? Avec des effectifs de classe en hausse et des effectifs d'enseignant-es en baisse ? Avec des salaires en berne, des carrières au point mort ? En pressurant toujours plus les personnels en poste ? En multipliant les injonctions pédagogiques et en érigeant l'évaluation standardisée comme seule boussole de l'action publique ? En réduisant le rôle des enseignant-es à des exécutant-es et les formateur-trices en prédicateur-trices de bonnes pratiques homologuées par le Ministère ? En organisant le tri scolaire et la ségrégation sociale ? En structurant le service public en une accumulation de satellites autonomes : labellisation, coloration, profilage, fléchage, ambassadrice et autres référentes En défaussant toujours l'Institution de sa responsabilité dans les dysfonctionnements, en n'étant jamais comptable des difficultés de l'école, de ses errances et de ses échecs parfois ? La FSU-SNUipp ne voit dans ces "évolutions de la forme scolaire" que des renoncements à ce qui fait la force de notre école publique. Notre syndicat aspire à transformer l'école comme la société, pour que chacune et chacun puisse s'émanciper et vivre dans un monde solidaire, écologique, social et féministe. Ce n'est pas la forme scolaire qu'il faut transformer, c'est le logiciel politique qui guide l'action du Ministère et de l'Académie depuis trop d'années.

Alors que l'école publique est au plus mal, les réponses apportées par le gouvernement ne résolvent aucun problème et dégradent toujours plus le service public. La FSU-SNUipp est mobilisée contre l'ensemble des mesures du « choc des savoirs » portées par le premier ministre et la ministre de l'éducation nationale. La mise en place des groupes de niveaux au collège à la rentrée 2024 est un renoncement grave aux principes et aux fondements de notre école publique, instaurant une rupture d'égalité et un tri scolaire et social des élèves totalement inacceptable.

Pour la FSU-SNUipp, il n'est pas question de demander aux enseignant-es d'élémentaire de participer à la constitution de ces groupes de niveaux de quelque manière que ce soit. À ce jour, aucun cadre réglementaire n'oblige les enseignant-es de CM2 à répondre aux demandes académiques pour anticiper la constitution de ces groupes. La FSU-SNUipp appelle donc les enseignant-es de CM2 à ne pas à remplir les fiches navettes académiques. Les pressions, intimidations et menaces qui commencent à être exercées dans certaines circonscriptions, auprès des directeur-trices ou des adjoint-es, ne sont pas acceptables. La FSU-SNUipp demande à la direction d'académie de faire cesser ces pratiques.

Enfin nous concluons cette déclaration sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui, même si nous entrerons évidemment dans le détail lorsque nous traiterons des situations individuelles. Après la restriction de la mobilité géographique, les fermetures de classe qui se multiplient, c'est maintenant la quotité de travail des enseignant-es de notre académie qui se trouve grandement attaquée ces dernières années. Nous souhaitons rappeler, comme nous

le faisons à chaque occasion, que les demandes de temps partiel et de disponibilité faites par nos collègues sont légitimes, quelles que soient les raisons invoquées. Elles sont également le fruit de la dégradation des conditions de travail des professeur-es des écoles. Pour certains collègues il s'agit simplement d'éviter le burn-out.

Aussi, la FSU-SNUipp Paris déplore le fait que faire valoir son droit à choisir son temps de travail demande tant d'énergie aux personnels. Chacun-e devrait pouvoir choisir sa quotité et ses modalités de travail. La pénurie d'enseignant-es ne devrait pas être un frein à la liberté d'organiser son propre équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les difficultés de recrutement ne peuvent pas reposer sur les épaules des personnels. C'est au Ministère de faire en sorte que notre métier redevienne attractif, en formant correctement ses agent-es, en garantissant de bonnes conditions de travail, en augmentant le nombre de postes au concours et en permettant le recrutement sur liste complémentaire et en revalorisant sérieusement les salaires, en commençant par une revalorisation conséquente de 300€ pour toutes et tous, tout de suite et sans contrepartie.